



16ème législature

Question N° : 17393	De Mme Mélanie Thomin (Socialistes et apparentés - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Entreprises, tourisme et consommation		Ministère attributaire > Entreprises, tourisme et consommation
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Pérennité des campings dits « traditionnels »	Analyse > Pérennité des campings dits « traditionnels ».
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation sur la pérennité des campings familiaux, dits « traditionnels ». En Finistère, comme actuellement à Fouesnant, des propriétaires de *mobil-homes* sont menacés d'expulsion, du fait de la vente de leur camping à des promoteurs immobiliers. Parfois, les gérants de camping les ont laissé investir toutes leurs économies dans un projet de tourisme de proximité, en toute mauvaise foi, alors même qu'ils avaient l'intention de vendre. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble du littoral atlantique. C'est donc l'avenir même de ces campings familiaux qui est en jeu. Quand ils ne disparaissent pas à cause de la pression immobilière, ils deviennent un produit financier, se transforment en produit de luxe. Peu à peu, les emplacements nus pour tente, caravane ou camping-car disparaissent, et avec eux, un mode de camping vecteur de l'accès aux vacances pour tous, au tourisme social également. Le camping est une institution française qui a permis la démocratisation des vacances : il doit perdurer. À cette fin, elle lui demande quelles sont les mesures prises ou les intentions du Gouvernement pour, à la fois, garantir les droits des petits propriétaires de *mobil-homes* à destination familiale et assurer la pérennité des campings « traditionnels », qui accueillent des campeurs sur emplacements nus.